

# Pollution des sols



Plus d'infos sur [www.allodiagnostic.com](http://www.allodiagnostic.com)



## Qui est concerné ?

L'étude de la pollution des sols est obligatoire pour les **ICPE** - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - soumise à autorisation d'exploiter (catégorie 3). Elle sera demandée pour un changement de propriétaire, pour l'arrêt de l'activité ou pour tout changement d'usage (le terrain d'une ancienne station essence cédée pour la construction d'une crèche par exemple). Si des polluants sont détectés sur le terrain, l'exploitant a pour obligation de remettre la zone en état et à ses frais.

L'étude des sols peut également être réclamée par un notaire ou un particulier qui souhaite s'informer de l'état du terrain avant sa vente. Cependant, aucune obligation n'est encore mise en place : il ne s'agit là que du respect de l'information acquéreur.

### Le saviez-vous ?

En France, plus de 4 000 sites pollués font l'objet d'une action de surveillance, de diagnostic ou de réhabilitation.



## Comment se passe le diagnostic ?

L'étude des sols s'effectue en deux étapes :

### • La phase 1 : Etude historique et documentaire

Elle consiste à étudier le contexte géologique et historique d'un sol à partir de cartes et de documents. Son objectif est de déterminer la présence ou non d'installations potentiellement polluantes. A l'issue de cette première phase, le diagnostiqueur détermine si des prélèvements sont nécessaires.

### • La phase 2 : Caractérisation de la qualité des sols

Si après la phase 1 le diagnostiqueur estime que des prélèvements sont nécessaires, il procède à des carottages d'environ 3 mètres de profondeur à des points stratégiques qu'il définit. Une fois envoyés au laboratoire, ces prélèvements sont analysés sous 2 semaines. Cette phase 2 fait office d'état des lieux du terrain.

### Cadre réglementaire :

Pour plus d'informations sur la pollution des sols, rendez-vous sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-et-sols-pollues-.html>

## Quels sont les polluants recherchés ?

Un sol pollué peut provoquer un risque sanitaire pour l'environnement et les personnes qui le côtoient. Contaminés par la présence d'anciens dépôts de substances polluantes, ces sols deviennent à leur tour des sources directes ou indirectes d'altération de l'eau ou de l'air.

La pollution des sols est un sujet déterminant pour l'environnement car un sol contaminé devient lui-même une source directe ou indirecte de pollution. Plusieurs polluants peuvent être recherchés lors de ce diagnostic comme des **métaux lourds** (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, zinc, mercure), ou encore des **hydrocarbures** (carburants, goudrons, solvants) : des substances qui ont été déversées sur ces sites accidentellement ou suite à la présence d'une industrie.